

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande  
Publique

Sous matière : Marchés  
Publics

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« VILLE**  
**DURABLE »**  
**N°2016-01 - SUIVI**  
**DU TREBOUL /**  
**POURSUITE DU**  
**PROGRAMME ET**  
**DEMANDE**  
**D'AIDES**  
**FINANCIERES**  
**POUR LES**  
**CAMPAGNES 2016**

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **14 JUIN 2016**

Le traitement des eaux usées de la Ville de Castelnaudary est assuré par deux unités

- la station d'épuration de Molinier (43 700 équivalents habitants en DBO5)
- la station d'épuration d'Estambigou (5 800 équivalents habitants en DBO5)

De plus, la station de la caserne Danjou (1 500 équivalents habitants en DBO5) appartenant au ministère de la défense traite les effluents du 4<sup>ème</sup> régiment étranger.

M Le Maire rappelle que la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 vise le bon état écologique de 2/3 des masses d'eau à l'horizon 2015. La commune de Castelnaudary est concernée par la masse d'eau Tréboul/Fresquel qui reçoit les effluents traités des 3 stations listées ci avant. Cette masse d'eau devra atteindre le bon état écologique à l'horizon 2021.

En application de cette directive européenne, l'exploitation de la station d'épuration de Molinier et le rejet des effluents traités dans le Tréboul, inclus dans la masse d'eau Tréboul Fresquel, sont régis par l'arrêté préfectoral de l'Aude n° 2011248-0026 du 15/11/2011, pour la période 2012/2020.

En application de cet arrêté préfectoral, les travaux d'aménagements et de mise aux normes de la station d'épuration Molinier, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville et maîtrise d'œuvre du Bureau d'étude GIRUS, ont été réalisés par la société MSE. Ces travaux ont également optimisé le traitement et porté la capacité de la station de 36 700 à 43 700 équivalents habitants en DBO5.

En application du même arrêté, il convient de caractériser l'impact des rejets du système d'assainissement de Castelnaudary, sur la qualité de la Masse d'Eau réceptrice (masse d'eau Tréboul Fresquel) et de suivre l'évolution de l'autoépuration du Tréboul, en tenant compte le cas échéant de la renaturation des berges, du lit mineur et du lit moyen du cours d'eau, opérations prévues en concertation avec les syndicats de rivières sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel.

Pour en revenir aux campagnes d'analyses, elles sont à réaliser en 5 points le long du Tréboul à raison de 6 fois par an pour les paramètres physico chimiques et 1 fois par an à l'étiage pour les indices biologiques, sur la période 2012/2020.

Le montant de l'opération est estimé à 20 000€ HT par an, soit 180 000€ HT hors actualisation sur la période 2012 à 2020.

M. le Maire rappelle que suite à la délibération n°2012-33 du 29 février 2012 portant approbation du programme, les campagnes 2012, 2013, 2014 et 2015 ont été réalisées par le bureau d'étude Asconit.

La mission ayant été reconduite avec le même bureau d'étude pour l'année 2016, il convient d'actualiser la demande d'aides financières pour les campagnes 2016.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau, au Conseil Départemental et à tout organisme susceptible de nous apporter une aide financière.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** M. le Maire à demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau, au Conseil Départemental et à tout organisme susceptible de nous aider financièrement pour réaliser les campagnes de suivi du milieu 2016.

**PRECISE** qu'un montant de 20 000 € HT soit 24 000€ TTC hors actualisation annuelle, est inscrit sur le budget assainissement de la Ville 2016 et sera inscrit à chaque exercice de la période 2016/2020, article 2128.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :  
13 JUIN 2016  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
09 JUIN 2016  
Par publication le :  
14 JUIN 2016  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

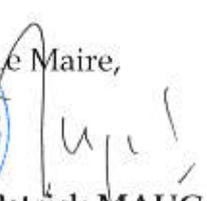
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016  
N°011-211100763-20160607-2016-138-DE